

accordés à certains enseignants pour leur permettre d'acquérir une formation plus poussée, surtout dans des domaines ayant trait à la culture esquimaude et à la culture indienne.

2. Le ministère offre aussi des bourses d'études aux enseignants en perspective qui sont inscrits au programme d'éducation inter-culturelle de l'Université d'Alberta. Au cours des mois d'été, ces étudiants travaillent comme stagiaires, au taux de traitement de stagiaire. Ceux qui consentent ensuite à enseigner pour la Direction générale des affaires indiennes pendant au moins un an reçoivent une aide supplémentaire. La Direction paie leurs frais de déplacement aller et retour, de leur domicile à l'université, ainsi que leurs frais de scolarité. On a prévu dix bourses de ce genre pour l'année financière 1967-1968. Le coût moyen de ces bourses s'établit à environ \$2,000 par année.

3. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accorde une subvention ou un prêt à tout diplômé d'une école secondaire des territoires, qui manifeste le désir de s'inscrire à une université ou à une école normale, pourvu qu'il réponde aux conditions d'admission. Étant donné que ce programme est un programme territorial et qu'il ne se borne pas uniquement à la formation d'enseignants, il est impossible de déterminer le nombre de personnes à former et les frais que le programme entraîne.

L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES INDIENS AUX ÉCOLES

Question n° 169—M. Orlikow:

1. Combien d'enfants indiens fréquentent les écoles élémentaires et secondaires, et combien parmi ceux-là fréquentent, a) des écoles affectées entièrement aux Indiens et, b) des écoles multiraciales?

2. Quel est le rapport, en pourcentage, entre le nombre d'élèves indiens fréquentant les écoles élémentaires et secondaires, et celui de toute la population fréquentant ces mêmes écoles?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. L'inscription des enfants indiens au mois de janvier 1967 était la suivante: dans les écoles élémentaires, 51,431; dans les écoles secondaires, 5,770; total partiel, 57,201. Autres écoles, 7,238; total global, 64,439.

Les 7,238 élèves inscrits au poste autres écoles demeurent hors des réserves et fréquentent des écoles provinciales; c'est pourquoi on ne dispose d'aucun renseignement à leur sujet. Du total global de 64,439 élèves, 31,498 fréquentent des écoles relevant de la Direction générale des affaires indiennes tandis que 32,941 étudient dans des écoles intégrées.

2. Des 57,201 élèves indiens inscrits aux écoles, 90 p. 100 fréquentent l'école élémentaire,

[L'hon. M. Laing.]

tandis que 10 p. 100 fréquentent l'école secondaire. D'autre part, 74 p. 100 de la population scolaire du Canada fréquentent l'école élémentaire, tandis que 26 p. 100 fréquentent l'école secondaire.

L'UTILISATION DE GAZ ASPHYXIANTS AU YÉMEN DU NORD

Question n° 199—M. Ormiston:

Le gouvernement du Canada a-t-il reçu un rapport ou des preuves quelconques au sujet de gaz asphyxiants que la République arabe unie aurait laissés tomber sur le Yémen du Nord depuis le 1^{er} janvier 1967?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures:

1. Le gouvernement a reçu des rapports au sujet des gaz asphyxiants qui auraient été répandus sur le Yémen du Nord. Le secrétaire général des Nations Unies a fait circuler, le 6 avril 1967, sous la forme de document S/7842 du Conseil de sécurité, les communications qui avaient été échangées entre lui-même et le représentant permanent suppléant de l'Arabie Saoudite auprès des Nations Unies. Dans ce document, l'ambassadeur Baroody d'Arabie Saoudite prétend que des avions de la République arabe unie ont effectué un raid sur le Yémen du Nord en y répandant des gaz asphyxiants.

En outre, le Comité international de la Croix-Rouge a publié, le 2 juin 1967, un rapport qui affirmait qu'une équipe médicale, sous la direction du chef de la mission du CICR au Yémen, avait visité les 15 et 16 mai un village du Yémen du Nord où, selon le témoignage des survivants, de nombreux habitants étaient morts d'asphyxie à la suite d'une attaque aérienne survenue plusieurs jours auparavant. Le rapport signalait aussi que l'équipe de la Croix-Rouge avait trouvé divers indices tendant à confirmer l'utilisation de gaz asphyxiants. La République arabe unie n'a pas admis avoir utilisé des gaz au cours de quelque attaque que ce soit au Yémen du Nord.

Le gouvernement canadien n'a aucun représentant officiel au Yémen et n'est pas en mesure, par conséquent, de porter jugement d'après ses propres sources sur les informations que contiennent les rapports susmentionnés.

LE SERVICE D'EAU À L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL

Question n° 202—M. Coates:

A quelle date a-t-on assuré un service d'eau satisfaisant à l'institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.)?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): On a assuré un service d'eau suffisant pour les besoins du début au mois